

**BORDEREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

5  
 17.02.80

P.V. N° 2 2 4 / 19 80

OBJET DE LA PROCÉDURE

-o- OBSERVATION OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ -o-

-----  
 -----

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE RENSEIGNEMENTS  
 ADMINISTRATIFS

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de transport, des constatations & mesures prises.
2	- Croquis de l'état des lieux.
3	- Flanche photographique.
4	- extrait relevé cadastral.
5	- extrait carte état-major au 1/5000°.
6	- Procès-verbal d'audition de témoin :
7	- Procès-verbal d'audition de témoin :
8	- Procès-verbal d'audition de témoin :

CODÉ

	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A ..... T A R A S C O N .
	<input type="checkbox"/>	1	Mr. le Préfet des Bouches-du-Rhône à M A R S E I L L E .
	<input type="checkbox"/>	1	Monsieur le Général Commandant la 4ème Région Aérienne à ..... A I X - E N - P R O V E N C E .
DESTINATAIRES	<input checked="" type="checkbox"/>	2	Ministre des Armée, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi-Renseignement, Section Opérations à .... P A R I S .
	<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)  
 17 MARS 1980

VU ET TRANSMIS PAR: LE GÉNÉRAL,  
 Commandant Régional de la  
 Gendarmerie Nationale à LYON

DATE, SIGNATURE, CACHET

20 MARS 1980

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>PROCÈS - VERBAL</b> d e	<small>CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE</small>
		<b>RENSEIGNEMENTS</b>	
		<b>ADMINISTRATIFS.</b>	
CODE UNITÉ 04329	PROCÈS-VERBAL N° N° 224 / 1980 / 197		N° PIÈCE N° 1
			N° FEUILLET N° 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

(Observation objet volant non identifié).

--- Procès-verbal établi conformément à la Circulaire Ministérielle n° 32.600 MA/ Gend.T. du 2 Août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

MDL-Chef -

Gendarmes,

~~et~~

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR dix-sept Février mil neuf cent quatre-vingt. à vingt-et-une heures. se présentent au Bureau de notre Brigade Mr.

et son amie, Mme

lesquels nous déclarent avoir observé un objet volant non identifié, ce même jour à vingt heures, près de leur domicile, dans la localité.

--- Mr. relate que sa mère, née après avoir observé de l'intérieur de son habitation durant quelques secondes une sphère volumineuse de couleur orangée posée sur le sol, l'a aussitôt informé de l'apparition de ce phénomène qu'il n'a aperçu qu'en vol. Après avoir effectué quelques investigations tendant à découvrir des traces ou empreintes susceptibles de matérialiser l'atterrissage d'un engin ainsi que des modifications éventuelles apportées au sol et à l'environnement, notre informateur nous rapporte avoir remarqué deux traces symétriques qui n'ont rien de commun avec ce qu'il connaît et dont il ne peut expliquer la provenance.

--- Ce même jour, à 21 heures 30 minutes. à l'issue d'une enquête judiciaire diligentée lors de l'avis du sieur à nos services, accompagné du Gendarme nous nous transportons sur les lieux.

-o- SITUATION A L'ARRIVÉE DES ENQUÊTEURS -o-

-----

--- A notre arrivée, nous sommes accueillis par les témoins oculaires du phénomène, Mme ; Monsieur et Mme

Les témoins relatent séparément leur observation dont les termes n'apparaissent pas contradictoires.

--- Mme semble perturbée et paraît avoir été impressionnée par l'observation fortuite du phénomène au sol.

--- Aucune modification n'aurait été apportée aux lieux présumés d'atterrissage de l'engin non identifié.

--- nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à ARLÈS qui nous a accordé le concours des militaires de la Brigade des Recherches le 18 Février 1980 afin de réaliser des clichés photographiques.

-o- E T A T des L I E U X - CONSTATATIONS -o-

-----

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	1 Monsieur le Préfet des Bouches-du Rhône à... <b>M A R S E I L L E</b>	DATE DE CLOTURE LE 4 Mars 1980	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>	1 Monsieur le Procureur de la République à .... <b>T A R A S C O N</b>		
	<input type="checkbox"/>	1 Mr. le Général Commandant la 4ème Région Aérienne à .....		
	<input type="checkbox"/>	..... <b>A I X - e n - P R O V E N C E</b>		
	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie & de la Justice Militaire, Bureau Emploi-Renseignement, Section Opérations		
	<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		
			SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

- Le lieu de l'observation du phénomène est situé derrière la façade "nord" de l'immeuble sis au n° \_\_\_\_\_ à SAINT-REMY-de-PROVENCE où demeure la famille \_\_\_\_\_ L'endroit est situé à neuf cents mètres du centre de l'agglomération, au "nord-est" de cette dernière, dans une zone d'habitations diffuses.
- Le Chemin de Pégomas prend naissance perpendiculairement au C.D. 30 (en agglomération : avenue Félix Gras), voie qui se dirige vers la commune de NOVES (B-du-Rh). Longue de 250 mètres, cette voie urbaine forme intersection, perpendiculairement à la R.N. 99 (ST-REMY-de-PROVENCE - PLAN D'ORGON).
- L'habitation de la famille \_\_\_\_\_ est située \_\_\_\_\_ mètres en deçà du croisement du C.D. 30 et du Chemin de Pégomas, au sud de celui-ci. Le lieu où les traces susceptibles de provenir de l'atterrissage d'un engin se trouve à 6,20 mètres de la façade "nord" de l'immeuble d'habitation et à 17 mètres du Chemin de Pégomas, dans un petit terrain vague utilisé comme dépôt de matériaux de construction par un entrepreneur de maçonnerie de la localité.
- La sphère lumineuse, de couleur orangée non éblouissante, a été observée par Mme \_\_\_\_\_ par un fenestron à vitres martelées, pratiqué dans la façade "nord" de l'immeuble et communiquant dans la montée d'escalier desservant les chambres de l'étage.
- Au pied d'un tas de sable dont nous évaluons le volume à un mètre cube et demi, nous remarquons distinctement deux traces sensiblement parallèles incrustées peu profondément dans le sable, dont la forme générale peut être comparée à un sabot de cheval légèrement allongé, de 35 cm de longueur sur 28 cm de largeur. Distantes de bord à bord de 45 cm, l'empreinte située à gauche (direction d'observation façade "nord" de l'immeuble) se trouve légèrement en retrait de sa vis-à-vis ; leur surface est sensiblement convexe.
- Au centre de chaque trace, partent d'une zone circulaire de huit centimètres de diamètre deux nervures qui s'écartent vers le haut, formant un angle de 90°. Entre les extrémités des nervures, d'une longueur respective de huit centimètres environ, une rainure ayant la forme d'un "W" étiré dans sa largeur est visible ; ces empreintes apparaissent symétriques malgré leur effacement en cours, provoqué par de légers éboulements et projection de sable causés par le vent. Les sillons constituant les rainures présentent une largeur de cinq millimètres, leur profondeur est identique. L'examen de la trace "gauche" laisse supposer qu'elle porte à faux par comparaison à sa vis-à-vis ; cette observation et celle de la profondeur des rainures dans le sable meuble indique que l'objet ou l'engin susceptible de les avoir créées présente un poids relativement réduit.
- L'examen des lieux environnants n'amène la découverte d'aucune modification de la végétation et du sol. Aucune perturbation dans la tension du courant électrique et le fonctionnement des téléviseurs n'a été constatée par le voisinage et les observateurs.
- Lors de nos constatations, les traces semblaient récentes, un fort "mistral" soufflait, projetant de nombreux grains de sable sur les empreintes exposées plein nord, les dégradant rapidement. Nous avons aussitôt protégé les traces à l'aide de parpaings et les avons recouvertes d'une tôle, l'établissement de clichés photographiques ne pouvant être réalisé au regard des conditions atmosphériques.
- Lors de cette observation nocturne, le ciel était dégagé ; la température était de 12° ; un fort "mistral" soufflait depuis la matinée du 17 Février 1980.

--- L'observation du phénomène en vol, effectuée par Mr. sa mère et Mme a été réalisée à une distance de l'ordre de quatre cents mètres, son altitude est évaluée à 150 mètres.

--- L'objet en vol était constitué de deux boules sphériques lumineuses de couleur rouge, non éblouissantes, pratiquement juxtaposées, comportant à la partie inférieure de celles-ci un point lumineux scintillant et étincelant, projetant régulièrement ses éclats verticalement de haut en bas.

--- L'objet évoluait silencieusement à allure lente et régulière, suivant une trajectoire plein nord qui n'apparaissait pas ascendante. L'engin semblait se balancer légèrement sur un plan horizontal, masquant dans ses évolutions le point lumineux scintillant. Il a disparu à l'horizon sans que sa vitesse régulière n'ait été modifiée. La durée de l'observation est évaluée de l'ordre de deux à trois minutes.

--- Nous avons établi un croquis de l'état des lieux et une planche photographique. (PIECES N° 2 & 3). Un extrait de plan cadastral et de carte d'état-major sont joints. (PIECES n° 4 & 5).

--- Nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie par messages radio n° 83/M du 17 Février 1980 et n° 84/M du 18 Février 1980.

--- Monsieur le Procureur de la République à TARASCON et Monsieur le Maire de SAINT-REMY-de-PROVENCE ont été informés de l'observation de ce phénomène.

--- Le 18 Février 1980 nous avons alerté la Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-renseignement, Section Opérations pour avis au G.E.P.A.N. (Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés à TOULOUSE).

-o-    M Q U E T E -o-  
-----

--- Le procès-verbal d'audition des témoins oculaires fait respectivement l'objet des pièces n° 6 (Mm ), n° 7 ( ) et n° 8 ( ).

--- Les témoins jouissent d'une excellente réputation ; ils sont connus pour leur réserve, sont sensés et équilibrés ; leur témoignage ne peut prêter à caution.

--- Les investigations opérées dans le voisinage et dans la commune de SAINT-REMY-de-PROVENCE n'ont pas permis de découvrir de témoins oculaires à l'observation de ce phénomène.

--- Nous avons cependant reçu le témoignage verbal de deux personnes connues pour leur parfaite honorabilité et leur crédibilité, qui nous ont déclaré avoir observé le même phénomène en vol, le lundi 11 Février 1980, à 23 heures 57 minutes, dans la commune de MAILLANE (B-du-Rh). L'observation a duré cinq minutes et sa description minutieuse et extrêmement précise est identique à celle effectuée par le sieur . Les termes employés sont semblables et ce phénomène ne peut être expliqué par une manifestation naturelle ou humaine. Chaque élément de description (forme, évolution) étant concordant, aucun renseignement complémentaire n'a pu être recueilli auprès des observateurs qui ne connaissaient pas le sieur . La trajectoire observée par les témoins à MAILLANE était située "nord-sud". (Nous la figurons en rouge sur la pièce n° 5).

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V. N° 224 / 19 80.

PERSONNE  
ENTENDUE

(Témoïn).

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-huit Février mil neuf cent quatre-vingt,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

MDL-Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

16 à 20 &amp; 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- Le 18 Février 1980 à 15 heures 45 minutes, nous trouvant au Bureau de notre Brigade, entendons : -----

----- qui déclare : -----

"" Hier, 17 Février 1980, à 19 heures 55 minutes, je suis montée à l'étage pour fermer les volets des chambres. En redescendant l'escalier, j'ai aperçu à travers la vitre dépolie d'un fenestron donnant dans l'escalier et dirigé au nord de la maison, une immense lueur orangée. J'ai remonté quelques marches pour mieux voir et j'ai vu, immobile au sol, à une dizaine de mètres de la maison, une sphère très volumineuse, de couleur orangée, fixe et non étincelante. De l'endroit où j'étais placée, je n'ai pas pu voir si cette sphère reposait sur le sol. Elle avait un diamètre que j'évalue à l'ordre de trois mètres cinquante. J'ai été particulièrement surprise de voir ce phénomène, que je suis restée plusieurs secondes sur la marche de l'escalier, essayant de réaliser ce qui se produisait. J'ai tout de suite réalisé qu'il ne s'agissait pas de l'éclairage d'une voiture et je suis aussitôt allée aviser mon fils qui demeure dans le même bâtiment, dans l'appartement contigu au mien. -----

"" Je me suis rendue chez mon fils par une remise qui communique avec son logement et l'ai immédiatement informé des faits. Il m'a fait attendre quelques instants car son téléviseur fonctionnait et il ne m'avait pas entendue frapper. La réception du poste n'a pas été perturbée et l'éclairage non plus, il n'a pas fléchi. -----

"" Dès que j'ai avisé mon fils, il est sorti à l'extérieur avec une lampe électrique ; il a contourné la maison mais n'a pas vu le phénomène au sol. -----

"" Presque simultanément, je me suis mise à la fenêtre qui donne à l'arrière de la maison avec Mme \_\_\_\_\_, l'amie de mon fils. Nous avons toutes les deux vu l'engin dans le ciel ; il s'élevait vers le nord et devait se trouver à hauteur du Plateau de La Crau quand nous l'avons vu. J'évalue la distance entre quatre cents et quatre cent cinquante mètres. Nous n'avons entendu aucun bruit.

"" L'engin en vol était constitué de deux phares rouges accolés et d'une lumière clignotante blanche en-dessous. On a pensé qu'il pouvait s'agir d'un avion mais il n'y avait pas de bruit et la trajectoire était anormale, la vitesse très lente. J'ai pensé que l'appareil pivotait sur lui-même en se déplaçant en arabesque car on ne

voyait la lumière clignotante que par intermittence. Nous avons suivi le phénomène pendant cinq minutes environ puis, celui-ci, en s'éloignant, a disparu à l'horizon. Lorsque nous l'avons perdu de vue sa vitesse n'était pas accélérée et sa disparition n'a pas été brutale mais uniquement due à l'éloignement. -----

"" Je n'ai vu l'appareil en vol qu'à une distance de quatre cents mètres, sa hauteur devait être à plus de cent mètres. Je n'ai pas vu l'appareil décoller, cela a dû se produire pendant le moment où je suis allée appeler mon fils, ce qui m'a pris cinq minutes au moins. -----

"" Mon fils, dès qu'il est sorti, cherchait des indices sur le sol, à l'endroit où j'avais vu l'engin. Il tournait le dos à sa direction d'envol et c'est nous qui lui avons dit de regarder dans le ciel. ---

"" Les deux boules lumineuses avaient un diamètre de trente centimètres, je les ai vues longtemps de cette grosseur ce qui prouve que l'engin se déplaçait très lentement. -----

"" La couleur du phénomène en vol ne s'est pas modifiée, elle est toujours restée d'un rouge non vif mais un peu identique aux feux rouges d'autos. -----

"" Aucun de mes voisins ne s'est aperçu de ce phénomène, je l'ai vu moi-même par hasard car je ferme habituellement mes volets vers dix-sept heures, dix-sept heures trente minutes. Les volets de la façade nord n'étaient pas ouverts car il y avait un fort mistral et je les tiens toujours fermés dans ce cas. -----

"" Un quart d'heure après que le phénomène a eu disparu du ciel, mon fils est rentré à la maison et m'a dit qu'il avait vu deux traces dans le sable, exactement à l'endroit où j'avais vu la grande sphère de couleur orangée. -----

"" J'aurais pu mieux observer la grande sphère orangée mais je me suis effrayée et me suis dépêchée d'aller informer mon fils pour qu'il l'observe mieux que moi. -----

"" La lueur n'était pas violente car il n'y avait aucune clarté dans le petit couloir et la montée d'escalier. Lorsqu'une voiture passe de nuit sur le chemin, ses phares éclairent bien le couloir et l'escalier, à chaque fois. -----

"" C'est la première fois que je vois un O.V.N.I. . Je ne croyais pas les gens qui en parlaient et ce genre de conversation m'amuse un peu. Je suis obligée d'admettre maintenant que c'est réel. -----

"" Hier soir, j'ai aperçu les deux traces près d'un tas de sable et qui étaient assez particulières. Aucun de mes petits enfants n'a joué dans le sable depuis au moins trois semaines. C'est le dépôt de sable d'un entrepreneur de maçonnerie qui vient fréquemment s'y ravitailler. Ce matin, les traces étaient un peu moins visibles à cause du fort mistral qui a fait glisser le sable. -----

"" Si j'apprends d'autres renseignements sur ce phénomène, je vous le dirai. Mes voisins, messieurs , et étaient absents et les volets des autres maisons étaient fermés. Il n'a passé aucune voiture sur le chemin, ce que j'aurais aimé pour qu'un témoin supplémentaire confirme les faits. Je peux dire que si le phénomène en vol avait été un avion ou un hélicoptère, on l'aurait bien entendu car le vent du nord était portant. -----

"" Le 18 Février 1980, à 16 heures 35 minutes. -----

"" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

----- (A signé au carnet de déclarations) -----

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 224 / 19 80.

PERSONNE  
ENTENDUE

(Témoïn).

RÉFÉRENCES

CE JOUR Dix-huit Février mil neuf cent soixante-quatre-vingt,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

MDL-Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Le 18 Février 1980, à 18 heures, nous trouvant au Bureau de  
notre Brigade, entendons : -----

qui déclare : -----

"" Dimanche soir, 17 Février 1980, à vingt heures, alors que je  
me trouvais à mon domicile, ma mère qui demeure dans le logement  
jouxant le mien a frappé à travers la cloison. Elle était très ef-  
frayée et m'a dit qu'elle avait vu une "grosse boule rouge" derriè-  
re la maison (façade nord). Elle est rentrée chez moi et je suis  
aussitôt éorti, contournant la maison et essayant de déceler le  
phénomène vu par ma mère. Je n'ai rien vu sur le sol, à l'endroit  
signalé par ma mère. Pendant que j'observais le sol, ma mère et  
mon amie, Mme , qui regardaient par la fenêtre nord  
de mon appartement, m'ont demandé de regarder dans le ciel en direc-  
tion du Plateau de La Crau. -----

"" J'ai vu deux boules rouges, pratiquement côte à côte avec une  
lumière blanche clignotante au-dessous. Ma première impression a  
été de penser qu'il s'agissait d'un avion. En examinant plus atten-  
tivement l'engin lumineux, j'ai tout de suite remarqué qu'il ne  
pouvait s'agir d'un avion. -----

"" J'ai aperçu cet engin alors qu'il se trouvait à cent cinquante  
mètres maximum d'altitude par rapport au sommet des arbres et du  
Plateau de La Crau ; la distance était de 400 à 450 mètres maximum.  
"" Les deux boules, dès que je les ai vues, présentaient un diamè-  
tre de l'ordre de dix centimètres ; les extrémités extrêmes devaient  
porter la largeur hors-tout de l'engin de cinquante à soixante-dix  
centimètres. -----

"" La petite lumière clignotante blanche, étincelante, projetait  
ses éclats lumineux verticalement vers le sol ; il n'y avait pas  
de scintillements latéraux et celle-ci n'avait pas l'aspect d'un  
"giro-phare" ; les éclipses étaient verticales, sans longue portée.  
Les éclats de cette petite source lumineuse étaient réguliers comme  
les deux clignotants des avions. J'évalue son importance à un di-  
xième de celle de chacune des boules lumineuses rouges. -----

"" Lorsque j'ai aperçu le phénomène, il se dirigeait plein nord,  
sa trajectoire n'était pas ascendante et semblait horizontale. Il  
se déplaçait à allure lente mais irrégulière et instable ; l'appa-  
reil paraissait pivoter sur lui-même tout en conservant sa trajec-  
toire ; ce pivotement n'était pas complet et avait l'air d'un balai

cement sur le plan horizontal. Au cours de ces petites modifications dans son aspect, aucune de celles-ci ne semblaient régulières et coordonnées. Lors des évolutions que je viens de vous décrire, le point lumineux clignotant était parfois masqué. -----

"" L'engin, dans son déplacement, était silencieux bien que le vent du nord soit portant. -----

"" Les deux boules sphériques étaient d'une couleur rouge comparable à celle des feux de signalisation des installations du relais de télévision du "Mont-Caume", très légèrement moins foncée et d'un rouge plus pur, sans être éblouissant. Cette coloration ne s'est aucunement modifiée en cours de trajectoire. -----

"" Le phénomène a glissé au sommet des arbres situés en bordure du Plateau de La Crau et a disparu derrière eux. La vitesse de l'engin n'a pas varié lorsqu'il a disparu derrière les arbres.---

"" Lorsque ma mère m'a informé de son observation, je me trouvais dans la cuisine (façade sud) ; je n'ai constaté aucune variation de tension électrique. Mes enfants qui jouaient dans la salle de séjour (façade nord) n'ont pas eu leur attention attirée par des parasites sur le téléviseur en fonctionnement. -----

"" Je suis retourné à la maison pour interroger ma mère qui avait observé le phénomène de l'intérieur. J'ai pris une lampe électrique et je suis retourné à l'endroit supposé de l'atterrissage. Je me trouvais en compagnie de mon fils âgé de huit ans et j'avais emmené mon chien de race "coker" pour voir si son comportement ne se modifiait pas. Mon chien a présenté un comportement naturel et a senti le sol de la même manière que lorsqu'il chasse le gibier. Son attitude n'a présenté aucun trouble particulier et il ne s'est pas attardé à l'endroit précis de l'atterrissage supposé

"" Nous avons dîné et à l'issue je suis allé faire des courses en ville avec mon véhicule. Au retour, j'ai dirigé les projecteurs de mon véhicule vers le tas de sable près duquel ma mère avait aperçu la grosse sphère de couleur orangée. -----

"" Au pied du tas de sable, j'ai aperçu deux traces ayant sensiblement la forme d'un carré aux angles arrondis et légèrement convexe, de 35 centimètres de longueur sur trente centimètres de largeur. Au centre de cette trace, quatre nervures, partant d'une circonférence de quatre centimètres de diamètre, se dirigeaient sensiblement vers les angles, sur toute leur longueur. Les deux traces étaient identiques bien que l'une, celle de gauche portait à faux. Ces traces étaient bien incrustées dans le sable mais peu profondément ce qui laisse supposer que l'engin était d'un poids réduit, difficilement estimable. Ces deux traces, distantes de quarante-cinq centimètres de bord à bord étaient pratiquement parallèles, celle de gauche étant plus légèrement décalée vers le nord.-----

"" Les traces étaient fraîches car un fort mistral soufflait depuis le matin, projetant des grains de sable ; les traces n'avaient pas été recouvertes et n'étaient pas effacées. J'avais l'intention de prendre des photos au flash mais, n'en ayant plus, j'ai fait appel à la Gendarmerie. En raison du vent violent qui effaçait les empreintes, en votre compagnie nous les avons aussitôt protégées à l'aide d'une tôle et de parpaings, les lieux ont été balisés. -----

"" Le matin, nous avons constaté que les traces s'étaient dégradées et étaient moins visibles.-----

"" J'ai tenté sur un autre tas de sable de reconstituer ces traces mais sans y parvenir. Chaque nervure composait un sillon de cinq millimètres de largeur et autant de profondeur. -----

"" Les enfants ne jouent pas sur ce tas de sable qui fait partie d'un dépôt de matériaux d'un entrepreneur de maçonnerie. Les ouvriers n'y ont pas travaillé le dimanche ; les traces éventuellement créées auraient été effacées par le vent assez violent. ----

"" C'est la première fois que je vois un phénomène de ce type

qui n'a rien de commun avec ce que je connais, ne restant pas insensible au phénomène des O.V.N.I. fréquemment observés. Les traces me semblent assez invraisemblables et n'ont pas été créées de main d'homme, elles sont relatives à l'observation faite par ma mère. -----

"" J'ai fait des essais avec l'éclairage arrière et avant de ma voiture, la disposant dans plusieurs directions, ma mère ayant fait son observation à travers une vitre martelée. Dans tous les cas, on distinguait très nettement les deux rouges et la silhouette du véhicule. Ma mère qui est digne de foi s'est vraiment trouvée confrontée à un phénomène anormal, difficilement explicable.--

"" Le 18 Février 1980 à 19 heures 25 minutes. -----

"" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

----- (A signé au carnet de déclarations) -----

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 224 / 1980

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-huit Février mil neuf cent quatre-vingt;

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme ( A.P.J )

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

— Nous trouvant au bureau de notre Brigade à \_\_\_\_\_ ;  
faisons comparaître la personne ci-après nommée : - - - - -

qui nous déclare à 15 heures 15 : - - -

"" Hier soir, vers dix-neuf heures cinquante minutes, alors que mon compagnon et moi-même, nous trouvions dans la cuisine et que nos enfants jouaient dans la salle à manger, nous avons entendu frapper de grands coups à la porte reliant le garage et notre appartement. C'était la mère de mon "mari", qui se trouvait là; elle était toute bouleversée et nous a aussitôt informé qu'elle venait de voir une boule toute rouge qui s'était posée derrière chez nous, dans le petit bout de terrain qui jouxte nos deux maisons. Il était alors dix-neuf heures cinquante cinq minutes. - - - - -

"- Nous sommes alors sortis dans la cour, mais cette dernière donnant au Sud, nous n'avons rien remarqué; nous nous sommes rendus sur le côté Est et là encore nous n'avons rien vu. - - - - -

"- Madame et moi-même sommes rentrés dans la maison pendant qu'elle faisait le tour par derrière pour chercher des traces. - - - - -

"- Dans la maison, j'ai été ouvrir la fenêtre de ma salle à manger qui donne au Nord et là j'ai vu quelque chose qui se trouvait très au-dessus des arbres, à quelques centaines de mètres de nous. - - - - -

"- Il s'agissait de quelque chose qui ressemblait à deux ~~lu~~ pleines lunes de couleur orangée pâle; au centre de ces deux sphères, un genre de clignotant de couleur blanche. Je dois préciser que les deux sphères ne se touchaient pas entièrement, elles étaient, en quelque sorte, reliées par cette couleur blanche métallisée. - - - - -

"- Je me suis tournée vers Madame pour lui demander si c'était ce qu'elle avait vu et elle m'a répondu affirmativement. - - - - -

"- Je tiens à vous dire que lorsque j'ai aperçu ce phénomène, il se déplaçait; sa façon de faire était particulière, en effet il bougeait en zig-zag. A aucun moment nous n'avons entendu de bruit surtout que le vent, qui avait soufflé fort dans la journée, s'était calmé. - - - - -

... / ...

"- Nous avons pu observer ce phénomène pendant deux ou trois minutes puis d'un seul coup, il s'est évanoui. - - - - -

"- Je dois signaler que lorsqu' "il" se déplaçait, il partait d'un côté pour, le coup d'après, revenir sensiblement à la même place; c'est à-dire qu' il est resté en permanence au-dessus des mêmes arbres et c'est pour cette raison que je ne comprends pas comment il a disparu. - - - - -

"- Pendant toute notre observation, mon mari était dehors et il a également observé ce phénomène. - - - - -

"- Une fois cette chose disparue, j'ai rejoint mon mari à l'extérieur et à l'aide de torches et des phares de notre véhicule, nous avons recherché des traces à l'endroit où il s'était posé. C'est sur un tas de sable que nous avons découvert les deux traces particulières; aux abords nous n' avons rien remarqué d'anormal. - - - - -

"- S.I : Avant que Madame ne vienne nous prévenir, je n'ai rien remarqué d'anormal. - - - - -

"- Après avoir découvert les traces, nous nous sommes rendus à ST-REMY-DE-PROVENCE pour conduire le fils de mon compagnon chez sa mère. Au retour, nous nous sommes rendus sur le plateau de la CRAU mais nous n' avons plus rien vu. - - - - -

"- C'est la première fois que j'assiste à un tel phénomène; je pense que mon compagnon et moi-même ne sommes atteints de trouble quelconque et je suis certaine de ce j'affirme avoir vu. - - - - -

"- Depuis ce matin, je n'ai pas entendu dire dans le quartier que quelqu' un d'autre avait observé ce phénomène, hier au soir. - - - - -

"- Personnellement, j'étais sceptique quant à l'existence d'autres vies et je dois dire que j'ai assisté à cette scène sans frayeur, j'étais plutôt énormément surprise et étonnée. Il est possible que s'il avait été posé j'aurais eu peut-être peur. - - - - -

"- Je ne pense pas avoir autre chose à vous dire sur ce phénomène, sinon qu'il ne présentait que deux couleurs, les deux sphères orangées et le lien, blanc métallisé. - - - - -

"- , le 18 Février 1980 à 16 heures. - - - - -

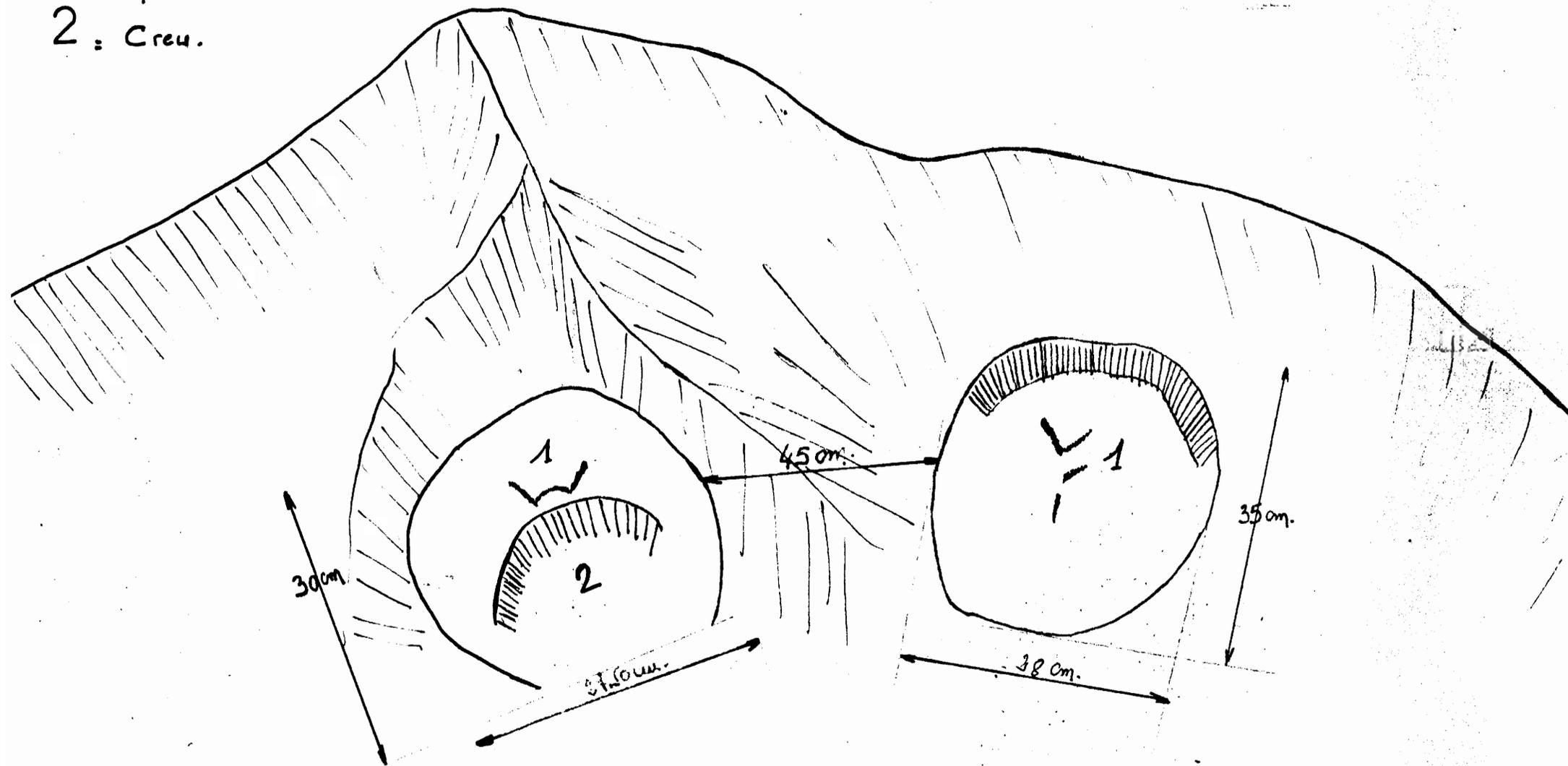
"- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n' ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. "" - - - - -

- La personne entendue a signé au carnet de déclarations. -

# Croquis sans Echelle

## Légende

- 1 : Mesures
- 2 : Creu.



Traces laissées par l'Objet

GENDARMERIE

NATIONALE

BRIGADE

Dossier Photographique

AFFAIRE :

PIECE n° 3



CLICHE n° I

.. Vue d'ensemble ..

- Chemin de PECOMAS, vers R.N. 91..



CLICHE n° II

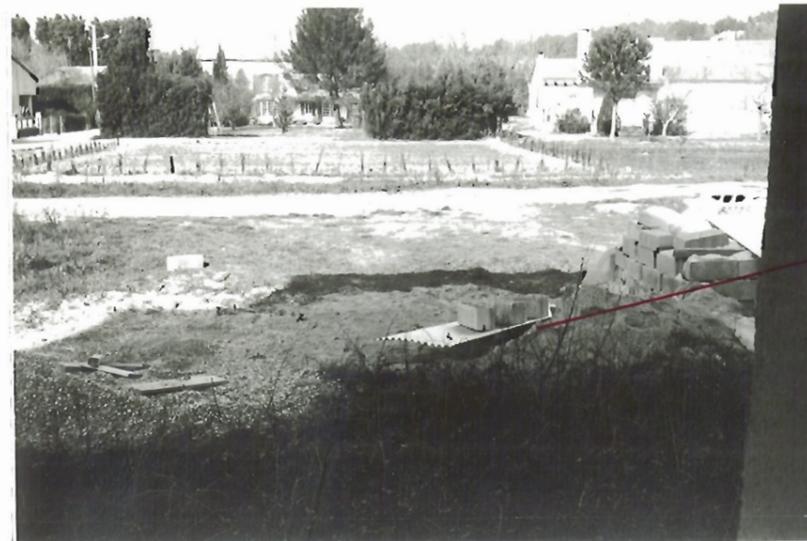
.. Cliché identique au précédent..

Tas de sable où se serait posé l'OVNI et fenestron où il a été observé..



CLICHE n° III

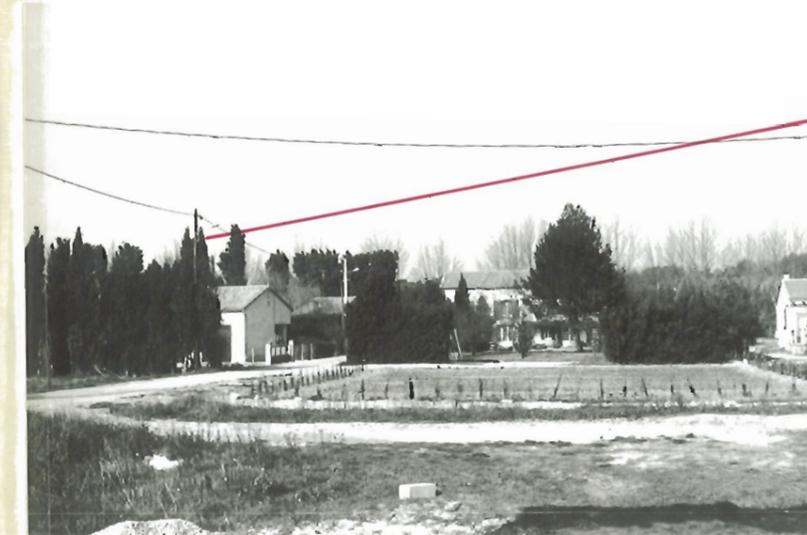
.. Vue rapprochée du cliché n° II ..



CLICHE n° IV

- Cliché pris du point d'observation de ..

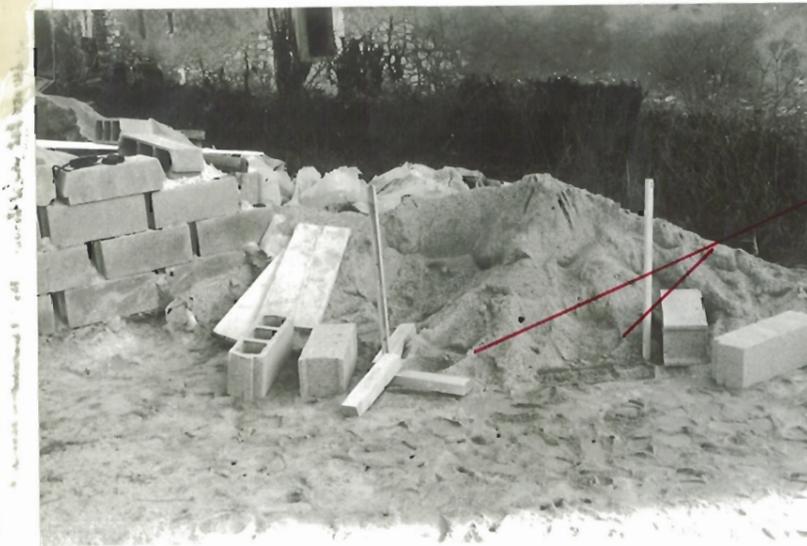
Tas de sable où aurait atterri le phénomène..



CLICHE n° V

.. Cliché identique au précédent..

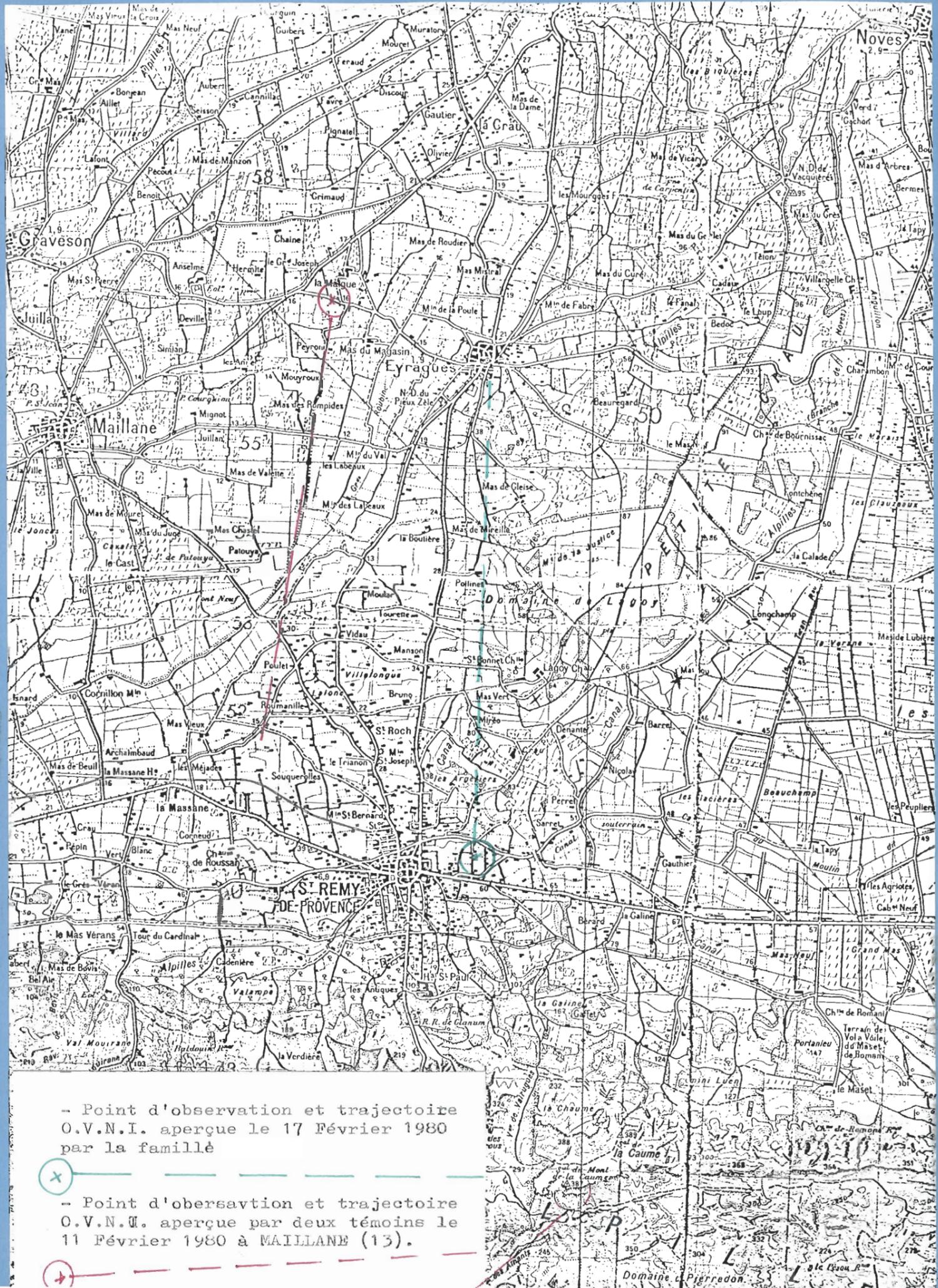
- Trajectoire décrite par les observateurs..



CLICHE n° VI

.. Cliché du tas de sable où le phénomène se serait posé..

Traces susceptibles de provenir de l'engin volant non identifié..



- Point d'observation et trajectoire  
O.V.N.I. aperçue le 17 Février 1980  
par la famille

x

- Point d'observation et trajectoire  
O.V.N.I. aperçue par deux témoins le  
11 Février 1980 à MAILLANE (13).

+

Quartier  
la CRAU



3.50  
2.40  
3.40

chemin

Terre Plein

Poteau E.S.F

Poteau E.S.F

chemin

(voisin)

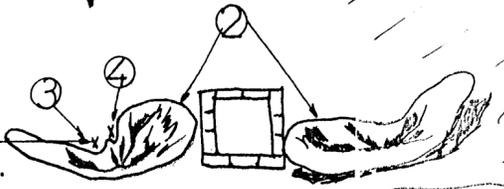
Chemin de PEGOMAS

Légende

- 1: fenêtre d'où le témoin a vu le phénomène.
- 2: tas de sable.
- 3: trace l'issée par "la boule".
- 4: Seconde trace.
- 5: Direction prise par l'objet
- X: Prise de vue.



CYRLES



16.5 m.

6.20.



3.20

2.10

CD 30

Maison des (témoins)